

COMPTE-RENDU CAPL 28-02-2012

Lors de la CAPL qui s'est déroulée le 28 février dernier, FO n'a pu que constater et même déplorer l'aggravation des conditions de travail liée en partie aux suppressions de postes récurrents depuis un certain nombre d'années.

Force est de constater, que l'administration, comme l'a souligné le président de la CAPL, n'a plus aucune marge de manœuvre et nous assistons donc, aujourd'hui, à véritable tournant vers des conditions de mutation(ou plutôt de stagnation) difficiles.

La diversité des corps de métiers de la DGFIP, qui permettait à tout chacun de choisir un travail lui correspondant ou bien évoluer plus facilement; aujourd'hui, ferme ses portes aux agents, obligés de rester sur des postes ne leur convenant plus. L'intervention régulière de la médecine de travail est un exemple flagrant.

Cette CAPL n'échappe pas à ce constat: sur 17 demandes de mutations: seuls 4 agents ont obtenus gain de cause et 1 agent a été affecté d'office.

Même si l'Administration par le biais des détachements, que FO ne cautionne pas (sauf exceptionnellement dans certains cas bien particuliers), a permis à 2 agents de rester sur leur poste de travail, nous déplorons le manque de transparence au cours de cette commission.

En effet,FO, mais aussi les autres OS, ont fait remarquer au président de la CAPL, qu'un poste ne pouvait pas être gelé sans prévenir au préalable les agents; grâce à cette intervention, il a pu être maintenu et affecté à quelqu'un.

Ainsi après 3 heures de débat (dont 2 interruptions de séance), ce mouvement local de catégorie C de la filière fiscale (techniquement correct) a été voté à l'unanimité par les organisations syndicales et l'administration.

Cependant, FO émettra un certains nombres de réserves, notamment:

1. sur un déroulement bien tardif: une CAP au 28 février avec installation différée au 01 mars, pour une prise de poste effective au 1er janvier normalement,
2. sur le peu d'agents ayant obtenus un de leur choix;
3. en constatant un manque de considération de la technicité des agents C et des pressions inutiles au sein de leur service;
4. et enfin des règles de mutations parfois « oubliées » par l'Administration.

Nous souhaitons donc qu'à l'avenir cette CAPL se déroule en décembre (comme l'engagement a été pris par Monsieur METOIS), mais aussi que les suppressions de postes ne soient pas « anticipées » et que les agents puissent prendre leur poste en toute sérénité.

A défaut de pouvoir contenter tout le monde, faisons le nécessaire pour que les agents se sentent mieux!

Vos représentants Roger SFEIR, Violaine OLIVE, Laurence KORSOUGNE et Claude MICOLAU.